

L'ajournement

ce qui s'est élevé l'année dernière à plus de 100 millions de dollars en Colombie-Britannique. Cela a d'énormes répercussions pour les Canadiens.

À mon avis, les gens vont être très inquiets. À court terme, le gouvernement conservateur n'en a plus que pour un an, jusqu'au 22 novembre 1993. Pendant cette période, les gens vont forcément s'inquiéter de savoir quel autre méfait peut être commis parce qu'il est manifeste qu'à cause du déficit actuel le gouvernement conservateur va prendre de nouvelles mesures.

Le ministre des Finances a déclaré dans un discours prononcé en Alberta que, pour remédier au déficit actuel du gouvernement fédéral et au fait que celui-ci n'a atteint aucun des objectifs qu'il avait fixés pour le Canada, on va s'attaquer à nouveau aux programmes de soins de santé et aux programmes sociaux du Canada. Dans ce discours, le ministre des Finances a indiqué qu'il présente actuellement au Cabinet des propositions qui mineront encore davantage ce système de santé. D'ici l'an 2000, chacune des provinces aura probablement perdu plusieurs milliards de dollars au chapitre du système de santé.

On ne saurait prédire ce qui va arriver pendant cette période. En 1969, le Parti libéral du Canada a mis en place le processus d'octroi de licences qui permettait d'introduire des médicaments génériques sur le marché, mais dès 1983, il parlait de modifier ce processus. Il est très inquiétant pour les Canadiens que les libéraux refusent de parler clairement à la Chambre aujourd'hui et pendant le débat sur ce projet de loi. En fait, certains députés prennent bien soin d'être vagues dans leur exposé, ce qui leur permettra, s'ils font partie du prochain gouvernement, de continuer d'appuyer les multinationales pharmaceutiques étrangères pour qu'elles maintiennent les brevets.

Les libéraux doivent faire à la Chambre une déclaration claire et non équivoque, car les paroles vagues ne donneront rien. Rappelons-nous ce qu'a dit le Parti libéral lorsque la campagne électorale se poursuivait: «Bien sûr, il n'y aura pas de contrôle des salaires et des prix.» Mais peu de temps après avoir remporté les élections, il est revenu sur sa parole.

Le Parti libéral ne fait aucune déclaration claire au sujet de l'accord de libre-échange. Il semble très évident qu'il l'appuie, mais il parle dans le vague. Pour renverser

le projet de loi que le gouvernement conservateur a déposé à la Chambre et pour favoriser les médicaments génériques au Canada, il est absolument crucial que le Parti libéral cesse de parler dans le vague et explique clairement à la Chambre et à la population du Canada sa position sur l'abrogation de cette mesure législative et sur l'autorisation de fabriquer des médicaments génériques.

Il y a beaucoup de discussions au sujet du fait que c'est une ancienne ministre libérale qui dirige la campagne de relations publiques de l'Association pharmaceutique canadienne, qui essaie de faire avaler toutes sortes d'âneries au public canadien. Judy Erola, ancienne députée et ministre, est maintenant le porte-parole des sociétés pharmaceutiques.

Des voix: Elle était ministre de la Consommation.

M. Skelly (North Island—Powell River): C'est exact, ministre de ce qui était la Consommation et les Corporations, quel conflit d'intérêts!

Le député de Vancouver Quadra dans cette Chambre fait partie du conseil d'administration de la filiale canadienne d'une société pharmaceutique suisse. C'est certainement une fonction ambiguë, lorsque l'on essaie, dans l'opposition, de trouver un consensus face à cette mesure des conservateurs qui vise à promouvoir les produits pharmaceutiques brevetés chers et à exclure les produits génériques.

Il faudrait aider les provinces, aider les hôpitaux du Canada à acheter des médicaments d'une façon qui permette des économies substantielles, en évitant les produits pharmaceutiques brevetés ou les marques de commerce, beaucoup plus chers. Ce devrait être la même chose pour les ordonnances des médecins. Les médecins devraient être informés des produits de remplacement à meilleur coût que les produits de marque. Il faut oeuvrer dans ce sens et rapidement.

• (1800)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.